

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 DECEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. **LIRE ET FAIRE LIRE : CONVENTION**
2. **CCAS LECTOURE : CONVENTION**
3. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**
4. **CHEMINS RURAUX : MODIFICATIONS A EFFECTUER**
5. **CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION**
6. **QUESTIONS DIVERSES**

Nbre de Conseillers :

En exercice: 11

Présents : 10

Absents : 01

Date convocation : 25 NOVEMBRE 2014

Date affichage de la convocation : 25 NOVEMBRE 2014

Présents : MMES DEPIS ANNE, DULAU SOPHIE, RIZON SYLVIE
et MRS ROUX SERGE, COLOMBAN SERGE, RICAUT DENIS, , ZAMBONINI VINCENT,
ARLAT JOEL ,MANISSOL THIERRY, AGOSTINI PASCAL

Excusé : GERMAIN PHILIPPE

SECRETAIRE DE SEANCE : DEPIS ANNE

L'an deux mil quatorze, le premier décembre à 20heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Commune de Saint Mézard, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr ROUX Serge, le Maire

1. CONVENTION LIRE ET FAIRE LIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de convention « Temps périscolaire » proposée par la Fédération du Gers de la Ligue de L'Enseignement du Gers.

Cette convention propose l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans formés qui viennent lire des histoires aux enfants et elle favorise un étroit partenariat entre les collectivités locales et définit les rôles et les obligations de chacun.

Les bénévoles de SAINT-MEZARD sont Anne Marie Gayraud, Yvette Gauran, Claudine Padel et Véronique Morel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à cette convention et sa mise en place à compter de Janvier 2015.

Un compte rendu du conseil d'école est ensuite réalisé : travaux à prévoir : élagage des arbres , les volets roulants qui bloquent dans les classes, poignées des vélos à changer

Nouveaux horaires scolaire à partir de Janvier 2015 et intervention de Mme METTE Adèle coût pour la commune 500 euros à prévoir au BP 2015 et les fournitures seront payées par l'APE.

2 .CONVENTION CCAS DE LECTOURE PORTAGE DES REPAS

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération du 14 octobre 2014 du Conseil d'Administration du CCAS de LECTOURE concernant la proposition de règlement intérieur et de convention avec les bénéficiaires et les mairies relatifs au fonctionnement du Service de Portage de Repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le nouveau le règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration du CCAS de LECTOURE par délibération du 14 octobre 2014.

DONNE tous les pouvoirs à Mr le Maire pour la signature de tous les actes relatifs à cette convention et sa mise en place à compter du 01 décembre 2014.

3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

- Les devis de la salle des fêtes ne sont pas arrivés à revoir lors d'un prochain conseil municipal
- Les travaux d'enfouissement du SDEG : attendre les retours signés de chaque propriétaire pour finaliser les devis
- Transformateur pour zone AU du PLU : un renforcement suffira

4 CHEMINS RURAUX : MODIFICATIONS A EFFECTUER

L'étude sur les chemins ruraux sera réalisée lorsque des demandes écrites et des plans seront déposés à la Mairie. A revoir lors d'un prochain conseil municipal

5 CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION

M. le Maire va recenser les concessions à l'abandon dans le cimetière et la procédure de reprise de concession sera alors mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

REPRESENTANT A LA CCLG POUR COMMISSION ACCESSIBILITE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mieux gérer, administrativement, les nominations des élus aux commissions de la Communauté des Communes de la Lomagne Gersoise il convient de dresser par délibération la liste des représentants pour chaque commission

La Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée par délibération en date du 23 septembre 2009.

Elle regroupe :

- un représentant par commune membre de la communauté de communes,
- des représentants des associations départementales de personnes handicapées, des associations de commerçants et d'entrepreneurs,
- des représentants des offices HLM en qualité des personnes ressources

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

REPRESENTANT A LA CCLG POUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mieux gérer, administrativement, les nominations des élus aux commissions de la Communauté des Communes de la Lomagne Gersoise il convient de dresser par délibération la liste des représentants pour chaque commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la nomination de M. ZAMBONINI VINCENT à la commission pour développement économique, emploi, innovation de la CCLG.

REPRESENTANT A LA CCLG POUR AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE, MOBILITE ET REPRESENTANT TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mieux gérer, administrativement, les nominations des élus aux commissions de la Communauté des Communes de la Lomagne Gersoise il convient de dresser par délibération la liste des représentants pour chaque commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la nomination de M. ROUX Serge à la commission pour l'aménagement de l'espace et du territoire, mobilité de la CCLG.

APPROUVE la nomination de M. ROUX Serge à la commission pour travaux et équipements de la CCLG.

REPRESENTANT A LA CCLG POUR COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mieux gérer, administrativement, les nominations des élus aux commissions de la Communauté des Communes de la Lomagne

Gersoise il convient de dresser par délibération la liste des représentants pour chaque commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la nomination de Mme DULAU Sophie à la commission services à la population de la CCLG.

REPRESENTANT A LA CCLG POUR COMMISSION AFFAIRES GENERALES ET PROJET DE TERRITOIRE CONTRACTUALISATION ET COOPERATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de mieux gérer, administrativement, les nominations des élus aux commissions de la Communauté des Communes de la Lomagne Gersoise il convient de dresser par délibération la liste des représentants pour chaque commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la nomination de M. MANISSOL THIERRY à la commission affaires générales de la CCLG.

APPROUVE la nomination de M. MANISSOL THIERRY à la commission projet de territoire, contractualisation et coopération de la CCLG

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2014

M le Maire demande au conseil municipal de valider la décision budgétaire modificative suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'écriture suivante

6554 : + 41.60 EUROS

66111 : - 41.60 EUROS

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaitant plus intervenir le Maire déclare la séance levée à 0 h 15

Vu par nous, Maire de la commune
de SAINT MEZARD

Pour être affiché 01 12 2014

A la porte de la Mairie

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A SAINT MEZARD
Le 01 DECEMBRE 2014